

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision du 19 janvier 2009 portant nomination au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des personnels scientifiques de laboratoire

NOR : SJSM0930044S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2007-953 du 15 mai 2007 relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 2007-671 du 2 mai 2007 modifiant le décret n° 98-385 du 18 mai 1998 portant statut particulier des personnels scientifiques de laboratoire de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu l'arrêté du 7 octobre 1998 modifié portant création de commissions administratives paritaires à l'Agence du médicament ;
Vu l'arrêté du 10 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 7 octobre 1998 portant création de commissions administratives paritaires à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu l'arrêté du 19 septembre 2008 portant prorogation du mandat des membres au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des scientifiques de laboratoire ;
Vu les résultats des élections du 16 décembre 2008,

Décide :

article 1^{er}

La commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des personnels scientifiques de laboratoire est composée comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

M. Jean MARIMBERT, président-directeur général ;
Mme Marie-Hélène TISSIER, directrice des laboratoires et des contrôles ;
M. Jean-Claude GHISLAIN, directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux ;
M. Pierre Antoine BONNET, directeur scientifique du site de Montpellier-Vendargues ;
Mme Murielle BERGES, directrice des ressources humaines.

Membres suppléants

M. Michel POT, secrétaire général ;
M. Laurent LEMPEREUR, directeur scientifique du site de Lyon ;
M. Gérard BERTHIER, adjoint au directeur de la direction de l'évaluation des dispositifs médicaux ;
Mme Laurence MOUILLOT, directrice scientifique du site de Saint-Denis ;
Mme Marie-Laure BEAUDY, direction des ressources humaines.

Représentants du personnel

Membres titulaires

Pour le grade de directeur de laboratoire

Mme Nicole GRABY.

Pour le grade de chef de laboratoire 1^{re} classe

M. Xavier CHENIVESSE ;
Mme Monique PARES.

Pour le grade de chef de laboratoire 2^e classe

M. Jacques VINCENT ;
M. Jean-Claude ARGOUD.

Pour le grade d'assistant

Mme Lina SCOTTO DI PERTA.

Membres suppléants

Pour le grade de directeur de laboratoire

Mme Jacqueline DAYAN.

Pour le grade de chef de laboratoire 1^{re} classe

Mme Jeannine SAUSSOL ;
Mme Stéphanie ALBAREDE.

Pour le grade de chef de laboratoire 2^e classe

Mme Evelyne VOIRET ;
M. Christian PITOT-BELIN.

Pour le grade d'assistant

Mme Michèle PLANA.

Article 2

Le mandat des membres de la commission administrative paritaire prendra fin le 13 avril 2012.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 19 janvier 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT